



COMMENT LES GOUVERNANTS JUSTIFIENT LEUR LÉGITIMITÉ

Vincent **Jacquet**

(UNamur)

Nathalie **Schiffino**

(UCLouvain)

1. INTRODUCTION

Les gouvernants des démocraties représentatives sont aujourd'hui sous tension. Ils font face à une défiance croissante de la part des citoyens qu'ils sont censés représenter (Rosanvallon 2006 ; Papadopoulos 2013). Les enquêtes d'opinion montrent que si les citoyens restent attachés aux principes démocratiques, ils sont de plus en plus critiques à l'égard de la façon dont ce régime fonctionne (Norris 2011 ; Dalton, Welzel 2014 ; Grossman, Sauger 2017). Notamment, ils ont tendanciellement moins confiance dans la capacité des élections à traduire les aspirations de la population en décisions publiques (Hay 2007 ; Papadopoulos 2013). Ce constat a donné naissance à une littérature importante sur l'origine et les dimensions de ces attitudes négatives des citoyens envers les gouvernants, y compris leurs implications institutionnelles (Carrel 2017). Mais ceci soulève également une autre question (Le Bart 2010). Comment, dans ce contexte de défiance, les gouvernants justifient-ils leur légitimité ?

Notre chapitre propose de répondre à cette question de recherche en mobilisant des entretiens compréhensifs menés avec des gouvernants belges. Au travers de ces rencontres, ceux-ci sont invités à expliquer la façon dont ils conçoivent leur rôle.

Nous proposons d'analyser ce matériau d'enquête en deux temps. Premièrement, nous nous intéressons au mot légitimité, à son occurrence et au sens que les gouvernants lui associent. Les résultats indiquent une faible mobilisation de la notion elle-même. Dans un second temps, nous proposons de dépasser l'analyse du mot pour analyser les registres de légitimation mobilisés par les gouvernants. Techniquement, nous investiguons les passages des entretiens dans lesquels les gouvernants justifient le bien-fondé de leur action. Plusieurs registres sont ainsi mis en évidence : le respect des processus institutionnels, la personnalité, la compétence, la méthode de travail inclusive et l'intérêt général. Ces éléments démontrent que l'argumentaire des gouvernants reste classique, alors même que le régime démocratique est sujet à de multiples mutations, confronté qu'il est à toute une génération de citoyens critiques.

Le chapitre est structuré de la façon suivante. Dans un premier temps, nous précisons le cadre théorique de la réflexion, donc la façon dont la notion de légitimité est mobilisée, en insistant sur le processus de légitimation. Ensuite, nous décrivons le contexte sociopolitique de notre enquête et la méthode mobilisée pour interroger les gouvernants. Les deux parties suivantes présentent les résultats de notre recherche, notamment les registres de légitimation. Dans une dernière section, la conclusion revient sur les leçons tirées de l'exercice. Elle réfléchit au fait de savoir jusqu'où il reste possible de tendre l'élastique de la légitimité avant qu'il se rompe.

2. LÉGITIMITÉ, LÉGITIMATION ET GOUVERNANTS

Selon Weber, la légitimité est une chance donnée à la domination d'être motivée. Les trois motivations idéal-typiques que sont le charisme, la tradition et la rationalité légale ont alimenté la littérature en sociologie puis en science politique depuis un siècle (Weber 1921). De nombreux auteurs ont poursuivi en considérant qu'il était important d'avoir une croyance pour fonder le pouvoir politique, peu importe sur quoi repose cette croyance. Easton (1953) a d'emblée associé la légitimité à la conviction que les autorités publiques doivent être obéies. Lipset (1968) a de même défini la légitimité d'un régime politique

à partir de la croyance que les institutions politiques génèrent. Le rapport entre gouvernants et gouvernés reste majoritairement pensé en ces termes (Kauffmann 2014).

Ces travaux classiques sur la légitimité continuent d'inspirer différents programmes de recherches. D'une part, l'approche compréhensive, inspirée de Weber, amène les chercheurs à considérer le sens que les acteurs, qu'ils soient dominants ou dominés, confèrent à la légitimité. D'autre part, l'approche plus positiviste ou réaliste de la légitimité conduit à mobiliser des critères de tous ordres pour jauger la légitimité, que ce soit celle d'une institution gouvernementale ou d'un groupe d'acteurs. En témoignent les nombreuses cartes ou figures dessinées à intervalles réguliers par des organisations internationales¹. Parmi les critères qui participent d'une délégitimation figurent entre autres la corruption, les scandales (par exemple l'affaire Dreyfus ou le Watergate), l'instabilité ministérielle, la défaite militaire (Dogan 2010). En réalité, la légitimité ne se réduit ni au respect de caractéristiques formelles dans cette optique d'objectivation, ni même à des présupposés moraux comme pourrait les présenter une approche subjectiviste (Garthoff 2010).

Comme Linz l'a montré, la légitimité de principe (selon laquelle des citoyens acceptent assez spontanément le pouvoir des gouvernants) s'articule à une démocratie d'exercice (selon laquelle des décisions efficaces et efficientes répondent à des problèmes publics) (Hermet 2006). Au quotidien, « il y a des gens en partie seulement convaincus par les prétentions de leurs dirigeants à la légitimité » (Dogan 2010 : 22). C'est précisément à ces « prétentions » que le chapitre consacre son attention. Si la légitimité est acquise dès lors que le pouvoir des gouvernants semble bien-fondé aux yeux des citoyens, même dans des régimes autoritaires ou tyranniques (comme l'a analysé Linz; Hermet 2006), la légitimité n'est pas automatiquement acquise : elle se gagne. Elle passe principalement par les arguments que les gouvernants exposent aux gouvernés en adoptant différents registres de justification (de l'ordre à la fois de la légitimité de principe et de la légitimité d'exercice). Cela explique que, dès le

.....
 1 Le lecteur intéressé par la démarche pourra se reporter sur Internet aux informations délivrées par *The Freedom House, Global Democracy Ranking* ou *The Economist Index*, pour ne citer que quelques exemples.

XVI^e siècle, les philosophes politiques comme Étienne de La Boétie aient considéré que la légitimité est doublement nécessaire, non seulement pour les gouvernés, mais aussi pour les gouvernants². Le philosophe sarladais a très tôt montré que les gouvernants contraignent « légitimement » la liberté des gouvernés sous couvert d'arguments : les gouvernants protègent, les gouvernants sont nés pour gouverner, etc.

Dans cette perspective, notre objectif est de cerner les registres de justification que les gouvernants présentent aux citoyens en vue de sous-tendre le caractère bien-fondé de leur exercice du pouvoir démocratique. Dès lors, nous ne considérons pas tant la légitimité, conçue comme un état, que la légitimation, entendue comme un processus de construction (Lagroye 1985). Comment les gouvernants prétendent-ils être légitimes aujourd'hui ? Notre étude analyse ces prétentions à l'heure où le déficit de la représentation démocratique est patent, la démocratisation de la démocratie envisageable (Sintomer 2016) et la dissémination d'innovations démocratiques avérée, influençant la légitimité par *inputs*, par les *outputs* et même par *throughput* c'est-à-dire par des dispositifs participatifs qui incluent les citoyens (Scharpf 1970/2006 ; Schmidt 2013 ; Pogrebinschi, Ryan 2018).

En termes de cadre d'analyse découlant des quelques éléments théoriques susmentionnés, nous parlerons de registres de légitimation pour désigner l'étendue des ressources dont les gouvernants disposent (registres) afin d'asseoir leur pouvoir politique, en nous concentrant sur les arguments qu'ils construisent et mobilisent dans leurs discours (légitimation). Comme l'indique Le Bart (2010), les gouvernants peuvent en effet puiser dans divers registres de grandeur pour fonder leur prétention à gouverner au nom et à la place des citoyens, qu'ils sont censés représenter dans le cadre de la démocratie représentative. Notre recherche s'inscrit donc dans la lignée des travaux qui analysent les énoncés de justification produits par les gouvernants (Damay, Schaut 2007). Ces études montrent que l'usage de ces justifications dépend largement de la position du locuteur, des personnes auxquelles ce dernier s'adresse ainsi que du contexte d'énonciation (Thévenot, Boltanski 1991 ; Damay, Schaut 2007). Une

.....

2 Dans son texte intitulé « Contr'un » ou « Discours sur la servitude volontaire », publié en 1574 (à titre posthume).

particularité de notre enquête est que le discours des gouvernants est produit dans un cadre d'interactions particulier : celui d'un entretien, dans le cadre d'une recherche en sciences politiques et sociales. Nous elucidons la méthodologie dans la section suivante et discutons les potentielles limites de cette approche en conclusion du chapitre.

3. DES ENTRETIENS AVEC DES GOUVERNANTS BELGES : MÉTHODOLOGIE ET CADRE D'ANALYSE

Notre enquête est menée en Belgique. Depuis les travaux de Lijphart (1999), il est établi que ce pays offre un laboratoire significatif des dynamiques politiques à l'œuvre dans les démocraties contemporaines. Le poids de la représentation et le rôle des partis politiques pour coconstruire des solutions de compromis à des problèmes de haute complexité institutionnelle ont été montrés (Schiffino 2003 ; Peters 2006). Le fossé constaté entre gouvernants et gouvernés (que la littérature n'oppose pas toujours³) résulte en partie, en Belgique, de la participatie. Cette dernière place le centre gravitationnel des décisions publiques au niveau des partis politiques. Elle interfère à tous les maillons de la chaîne décisionnelle : depuis les électeurs vers les parlementaires, de ces derniers vers le gouvernement, des ministres en tant que collectif gouvernemental vers les détenteurs individuels des portefeuilles ministériels et de ceux-ci vers les agents publics (De Winter, Dumont 2006).

Nous avons interrogé onze gouvernants belges francophones.⁴ Toutes ces personnalités sont des gouvernants définis comme les détenteurs d'un pouvoir « en charge en dernière instance de débattre, de décider, d'imposer au nom de la collectivité » (Favre 2003 : 24). Il s'agit d'acteurs capables de maintenir un

3 Pierre Favre (2003 : 259-271) montre que l'action publique est discontinuée, que les gouvernants ne s'approprient pas tous les moments ni tous les domaines de l'action publique, ce qui laisse une place aux citoyens, les plaçant d'un même côté plutôt que de part et d'autre d'un fossé. De même, les théories de la démocratie délibérative ou participative placent les citoyens en posture de potentiels décideurs.

4 Il s'agit donc de rester prudent dans l'analyse des résultats puisque nous n'analysons pas d'entretiens avec des gouvernants néerlandophones.

ordre politique qui leur est favorable, mais aussi d'impulser des changements soit de politiques soit de structures étatiques (Genieys, Hassenteufel 2012). Plus précisément, et au moment où nous les avons interrogés, quatre personnes sont ministres, cinq sont présidents de partis, et deux sont vice-présidents de partis. Ces personnes ont toutes été élues et elles ont toutes exercé un mandat. Certaines l'ont été dans l'arène publique au sens large par une élection au suffrage universel en vue de l'obtention d'un siège parlementaire. D'autres ont été élues au sein des organisations privées que constituent les partis politiques, à la frontière du champ politique entendu comme l'arène institutionnelle des décisions publiques (Balzacq, Baudewyns, Jamin *et al.* 2014). Afin de garantir l'anonymat dans la suite du texte, nous nous référons uniquement à la fonction de ministre et/ou de (vice-)président de parti de la personne interrogée au moment de la passation de l'entretien. Nous ne prétendons nullement à la représentativité de l'ensemble des gouvernants. L'objectif consiste plutôt, dans une optique exploratoire, à repérer le sens que donnent ces gouvernants à la notion de légitimité.

Notons que ces entretiens ont initialement été menés dans le cadre d'un précédent projet de recherche (pour des informations plus détaillées, voir Schiffino, Jacquet, Cogels *et al.* 2019). Celui-ci visait à comprendre la vision qu'ont les gouvernants des notions de représentation et de participation citoyenne. Mais à travers ce dispositif d'entretiens, nous abordions également la façon dont les acteurs conçoivent leur rôle de décideur public. Ces passages sont particulièrement précieux pour analyser la légitimité aux yeux des gouvernants.

L'analyse de ces onze entretiens est effectuée en deux temps. Dans un premier temps, nous procédons à une analyse lexicale du contenu des entretiens en repérant si le mot « légitimité » y est présent. Nous procédons ensuite à une analyse sémantique qui s'attache aux phrases pour dégager le sens du propos que tiennent les personnes interviewées. Dans un second temps, nous poursuivons l'analyse des onze entretiens en s'intéressant aux extraits dans lesquels les gouvernants expliquent en quoi ce qu'ils font est bien fondé. Il ne s'agit pas d'accéder aux raisons profondes ou intimes qui pousseraient les acteurs à agir. Nous entendons plutôt analyser, dans le cadre de l'interaction sociale particulière qu'est l'entretien en sciences politiques et sociales, les registres de légitimation que soulèvent les gouvernants lorsqu'ils sont

invités à parler de leur position et action. Pour ce faire, nous réalisons une analyse thématique inductive et conceptualisante des entretiens (Paillé, Mucchielli 2013). Pratiquement, nous avons sélectionné quatre premiers entretiens particulièrement diversifiés. Nous avons alors repéré l'ensemble des passages où les acteurs élaborent une conception du bien-fondé de l'action et l'attitude des gouvernants. Ces passages ont été discutés collectivement par les deux auteur-es de ce chapitre, ce qui a mené à une première catégorisation. Par la suite, cette catégorisation a été testée sur l'ensemble du corpus, et affinée avec les autres entretiens. Ce travail nous a permis de mettre en évidence quatre registres de la légitimation.

4. ANALYSE LEXICALE ET SÉMANTIQUE AUTOUR DE LA NOTION DE LÉGITIMITÉ

D'emblée, un constat s'impose : quand nous introduisons la notion de légitimité et ses dérivés (légitime, légitimer) dans le moteur de recherche, elle apparaît seulement dans le discours de trois personnalités politiques sur onze. Il s'agit d'hommes, aux orientations idéologiques différentes (un socialiste, un écologiste et un radical de droite), qui se situent à des stades différents de leur carrière politique. La notion de légitimité est repérable à raison d'une occurrence pour deux d'entre eux et trois occurrences pour le troisième interviewé.

L'analyse sémantique permet de prolonger l'analyse lexicale. Les trois mandataires emploient la notion de légitimité pour qualifier – non pas leur mandat ni leur travail ni eux-mêmes – mais bien des organisations non gouvernementales, l'Union européenne ou un dispositif participatif. Les gouvernants accordent moins de légitimité dans les processus de décisions publiques aux citoyens (conçus individuellement) qu'aux groupes de pression (niveau d'analyse collectif). Parmi ces derniers, ils considèrent les associations de fait comme moins légitimes que les groupes institutionnalisés (comme les syndicats qui sont cités en exemple).

J'ai beaucoup d'amis et je les soutiens dans les ONG, mais il y a certaines ONG qui pensent qu'elles ont le pouvoir de la représentativité.

*Mais bon, quelle est la **légitimité**, et cætera, et cætera ? (président de parti).*

Les citoyens occupent donc peu de place dans les extraits qui portent directement sur le mot « légitimité ». Pour ces gouvernants, il ne s'agit pas de voir d'où vient la légitimité, mais qui en est formellement détenteur. De plus, la légitimité est définie à partir de deux composantes : « rendre des comptes » et « parler au nom de ».

*Moi je crois que la représentation politique elle est importante parce que croire que les citoyens du jour au lendemain peuvent s'avérer les arbitres de tout et de rien, je crois que ça ne marche pas comme ça parce que les problèmes sont complexes [...] je veux une véritable souveraineté et je veux une véritable démocratie. Ce système européen est le pire système s'il n'y a pas d'accountability, je veux dire Junker ne me représente pas, encore moins Moghierini, encore moins Ashton. Je dis ils n'ont aucune **légitimité** pour parler en mon nom (président de parti).*

Les dispositifs participatifs sont peu évoqués. Quand ils le sont, la tendance des gouvernants à considérer les innovations démocratiques comme étant uniquement subsidiaires, supplémentaires, en creux par rapport à la légitimité institutionnelle et représentative, est confirmée (Jacquet *et al.* 2015 ; Schiffino *et al.* 2019).

*C'est très dangereux de ne pas consacrer assez d'espace, assez de temps à ces débats sur les enjeux de fond, de moyen et de long terme, qui dépassent les échéances électorales de court terme. Ça, c'est une première chose. Deuxièmement, je crois que le politique dépasse la question des représentants du petit monde politique, et donc aujourd'hui, un des enjeux, c'est de faire accrocher autour de ces débats-là un maximum de citoyens, d'associations, qui ne sont pas gouvernants et qui peuvent aussi participer de la délibération. [...] J'ai observé le G1000 et je trouve ça très bien parce que c'était complètementaire, mais si jamais c'est ça qui doit remplacer, je me suis dit « non », il manquait une **légitimité** en fait, et un débat d'idées derrière ça (ministre).*

L'analyse sémantique permet aussi de détecter des passages dans lesquels les gouvernants évoquent le bien-fondé de leur pouvoir même s'ils ne citent pas le mot « légitimité ». Les gouvernants se revendiquent ainsi des mécanismes institutionnels de la démocratie représentative, de l'élection au suffrage universel, de

leurs compétences professionnelles, de leurs qualités personnelles. Les gouvernants interviewés argumentent que la légitimité électorale implique un débat d'idées qui vient justifier les décisions publiques et aider les gouvernants à trancher. Dans la suite du chapitre, nous catégorisons ces éléments de discours.

5. UNE TYPOLOGIE DES REGISTRES DE LÉGITIMATION

À travers notre analyse des onze entretiens, nous avons repéré quatre registres de légitimation par les gouvernants. Ils relèvent bien d'un processus de construction, par les acteurs interviewés et par cette recherche. Les quatre registres sont présentés et analysés dans les quatre sous-sections suivantes. L'objectif est ici principalement exploratoire et vise à la construction théorique. La généralisation ne vise ni la représentativité des gouvernants ni à analyser lequel de ces registres de légitimation est le plus fréquemment produit. Notons également que ces registres sont différenciés dans une visée analytique mais que, dans le discours des gouvernants que nous avons rencontrés, ils s'entrecroisent, et certains extraits s'appuient sur plusieurs registres.

5.1. *Le registre du respect des processus électoraux et institutionnels*

Les mécanismes conventionnels de la représentation électorale fondent entièrement la légitimité des personnes interviewées. Elles présentent toutes le suffrage universel comme la pierre angulaire du système politique. C'est la raison pour laquelle nous avons placé ce registre en premier. C'est le vote qui doit rester, selon elles, le principal lien unissant les citoyens à la prise de décision publique.

Je reste aujourd'hui assez convaincue que le système de représentation qu'on a aujourd'hui est un système qui ne doit pas être totalement chamboulé parce que je peux revenir aux fondamentaux grecs et autres [rires], mais je trouve que ça participe à quelque chose aussi qu'il faut assumer (ministre).

Le caractère partocratique du système politique et du système électoral belge confère aux partis politiques un poids déterminant dans la composition des coalitions gouvernementales et, plus globalement, dans le jeu politique. Pourtant, c'est bien le vote des citoyens qui est présenté, dans les discours des gouvernants, comme le formateur des majorités et oppositions formelles :

On vote et [...] c'est un rendez-vous important, c'est un rendez-vous qui détermine des majorités, des oppositions, et ça, ça doit être respecté (vice-président de parti).

Il n'y a dans les discours, que peu de remise en question de la manière dont fonctionne le régime politique. Ce dernier serait légitime en soi. Les gouvernants et les gouvernés acquiesceraient à ses mécanismes fondamentaux dans le cadre de l'État de droit qui soumet les premiers et les seconds à un même dispositif de règles (Balzacq, Bandewyns, Jamin *et al.* 2014).

Oui, il y a un pouvoir, et c'est celui qui est donné par notre système politique et qui est dans le cadre de l'exercice d'un mandat et donc d'une représentation suite aux élections. Mais il est cadré (ministre).

Parmi les principes de base et les mécanismes fondamentaux d'une démocratie représentative réside le jeu politique entre une majorité et une opposition au parlement. Nonobstant le caractère partocratique du système politique belge, l'existence d'une majorité et son contrôle par une opposition dans un environnement parlementaire sont présentés comme déterminants. Utilisant l'argument, les gouvernants légitiment leur rôle politique qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition. Selon les législatures, ils peuvent se retrouver tantôt dans l'une tantôt dans l'autre. Une personnalité politique qui dispose d'une large expérience (comme parlementaire, ex-ministre, président de parti) va jusqu'à recourir à une analogie forte pour illustrer l'importance du jeu formel entre majorité et opposition :

Il y a un rôle aussi qu'il ne faudrait pas nier, c'est celui du contrôle politique. Dans le Parlement, j'estime que l'opposition a un rôle essentiel de contrôle politique, de vérifier que le gouvernement assume ses décisions et qu'il y a toujours derrière lui une majorité. [...] c'est un peu comme une bombe atomique : de pouvoir dire que les parlementaires pourraient voter contre une proposition qui vient

du gouvernement, ça oblige le gouvernement à anticiper un peu et à pas faire tout et n'importe quoi (ministre).

Dans l'histoire politique belge, la chute d'une coalition gouvernementale s'est rarement, pour ne pas dire jamais, présentée comme le résultat pur et simple d'un vote de méfiance du parlement à l'égard du gouvernement. Les gouvernements sont plus souvent tombés à cause de dissensions internes entre les partis politiques composant la coalition et la majorité. Le registre de légitimation basé sur un jeu entre majorité et opposition ne l'évoque pas. Les gouvernants mettent en avant la primauté du respect des accords de gouvernements qui permet, selon eux, d'éviter les crises gouvernementales.

Les gouvernants s'inscrivent ainsi dans une dépendance au sentier (North 1991 ; Pierson 2000). L'innovation qui est pourtant importante pour l'avenir de la démocratie (Durance 2010) est relativement absente des discours. Lorsque les gouvernants mentionnent l'innovation, c'est pour critiquer des entorses aux principes démocratiques, comme le fait que les partis politiques pèsent sur les parlementaires, par exemple via la discipline de parti.

La majorité au Parlement couvre sa propre majorité dans l'exécutif donc là il y a un vrai déficit démocratique je trouve. [...] ça serait intéressant qu'une fois élu, on ne soit plus rattaché à notre parti, mais rattaché au Parlement en tant qu'institution avec une responsabilité qui n'est plus liée à nos partis, et donc au gouvernement, et de repenser à un autre fonctionnement pour avoir un vrai contrôle démocratique sur nos exécutifs (président de parti).

Ces éléments attestent d'un relatif décalage entre, d'une part, le soutien à un modèle traditionnel de représentation électorale au travers des partis et, d'autre part, la mise en cause de leur poids dans les démocraties contemporaines.

5.2. Le registre de la personnalité et de la compétence

À travers les entretiens, les personnes interrogées s'attribuent une personnalité et des capacités propices à l'exercice d'un pouvoir politique. Si ce dernier est légitime, s'il peut être considéré comme bien-fondé aux yeux de ceux sur lesquels il s'exerce,

c'est donc en partie grâce à des qualités intrinsèques à ses détenteurs individuels. Parmi celles-ci, il ressort par exemple :

une honnêteté dans le discours que l'on donne [...] une certaine forme de modestie et d'humilité (ministre).

Au-delà de qualités en soi, il s'agit aussi de démontrer des schémas cognitifs. Ceux-ci peuvent être déterminants dans des processus de décisions publiques qui se veulent rationnels. Sont ainsi mis en évidence :

une capacité énorme d'assimilation, de compréhension, de capacité de raisonner et de capacité d'action, ce qui n'est pas donné à tout le monde [...] (président de parti).

La principale capacité qui semble prévaloir, c'est celle de gérer les interactions sociales. Sur un plan personnel, ils se reconnaissent le mérite de ne pas avoir de difficultés relationnelles. Sur le plan collectif, ils mettent en avant leur capacité à mobiliser des équipes. Si gérer les relations sociales apparaît comme une compétence première des personnalités politiques, elle s'inscrit dans une rationalité en finalité. L'écoute et la patience ont comme objectif l'explication pédagogique des tenants et aboutissants des dossiers, des projets, des processus :

Il ne suffit pas d'être charismatique pour être un bon dirigeant ou responsable politique. [...] je suis continuellement dans des procédures d'écoute, de discussion, de négociation (ministre).

Pour tout dirigeant politique, il convient de trouver un juste milieu entre la maîtrise des processus décisionnels qui requiert une expertise pointue et le maintien d'une connexion avec la rue. Le discours des gouvernants reste ancré dans un registre classique de division du travail politique : « au politique, le pouvoir, à l'expert, le savoir et au citoyen, le vouloir. Dans un système démocratique dit représentatif, le citoyen élit le politique qui, pour prendre la meilleure décision possible, demande à l'expert de l'éclairer. Or, depuis maintenant de nombreuses années, cette belle mécanique est grippée » (Durance 2010 : 230). Les mandataires politiques laissent le savoir pointu aux experts mais ils s'attachent à montrer qu'ils peuvent en saisir la dynamique, se placer en surplomb, s'attribuant ainsi un rôle spécifique de maîtrise générale, de compétences globales.

Nous ne sommes pas ni omniscients, ni spécialisés, donc on doit être des généralistes [...]. Quand je suis arrivé en commission [...] je me suis dit mais ho, il faut quand même étudier, il faut comprendre! [...] Donc j'ai étudié, j'ai réétudié le dossier, j'ai rencontré les uns et les autres, et aujourd'hui je suis passionné [...]. Donc c'est la recherche d'une forme d'intelligence dans la tolérance (vice-président de parti).

Outre les compétences techniques, par exemple pour décider dans telle ou telle commission parlementaire, sur tel ou tel enjeu complexe, la capacité à établir un lien entre soi et l'usager profane est déterminante. Les élites politiques souhaitent toutes montrer qu'elles ne sont pas déconnectées de la vie quotidienne des citoyens, voire qu'elles vont jusqu'à partager un même style de vie qu'eux.

Faire preuve d'une certaine sobriété, je pense que ça permet aussi d'acquérir une [...] reconnaissance que certains donnent du grain à moudre en la matière, de par des comportements qui sont pour moi des comportements excessifs [...] de faste, de bagnole démesurée, de ce qu'on envoie comme message à la population, je trouve que vivre dans une certaine sobriété et pouvoir montrer à la population qu'on n'est pas en dehors du monde, on ne vit pas dans une bulle, et qu'on est au contact et qu'on vit un peu dans le même monde, je veux dire, ça me paraît important, oui (président de parti).

Mais les gouvernants assument aussi qu'ils exercent du pouvoir et font partie d'un monde spécifique. Ce registre de légitimation, mobilisant des qualités comme la retenue, génère, en conséquence, des tensions.

C'est un métier difficile, c'est un engagement difficile. D'autres anecdotes : vous allez dans un magasin comme responsable politique, vous faites la file; les gens vous regardent et ils disent « il n'a rien à faire que de faire ses courses et de faire la file ». Vous êtes pressé, quelqu'un vous dit « mais passez devant » : « ah!, tous les mêmes, ils doivent passer devant tout le monde » (ministre).

Assumer le pouvoir n'est jamais présenté comme un goût ou une préférence. Le pouvoir est très largement légitimé par une vocation, une passion, qui se trouve être très personnelle, développée par un individu et pas un autre. Le coût que représente un quotidien consacré à la *res publica* vient à son tour légitimer le statut de celui qui exerce le pouvoir. Le caractère sacrificiel que comporte l'exercice du pouvoir démontre en soi qu'il n'est pas

donné à tout le monde de pouvoir l'exercer. Il y a de l'ouroboros dans les logiques argumentatives des gouvernants interviewés : ils sont dévoués, donc ils acceptent le sacrifice, donc ils doivent être reconnus comme des acteurs particulièrement profilés pour le travail à effectuer :

Si j'étais catholique, je dirais c'est un sacerdoce. Mais, quelque part, c'est un peu la même chose. Si on veut le faire correctement, il faut bien se rendre compte que... une part de la vie privée doit être sacrifiée (ministre).

5.3. Le registre de la méthode de travail inclusive

Ici, il ne s'agit plus des qualités intrinsèques des gouvernants, mais des actions qu'ils mettent en place dans l'exercice de leur mandat. Les personnes interrogées s'accordent toutes sur un élément : le fait qu'elles exercent un mandat à vocation collective. Elles critiquent la conception selon laquelle le gouvernant devrait prendre des décisions à partir de sa seule conscience personnelle, de façon distante des autres acteurs sociaux et politiques (conception qualifiée de *trustee* dans la littérature anglo-saxonne sur la représentation, voir Wahlke, Eulan, Buchanan *et al.* 1962). À l'inverse, ils valorisent le fait que toute décision est issue d'un travail collectif.

Mais pour tout le reste, il y a toujours une dimension collective, ne fût-ce qu'avec le parti! (ministre)

[...] je travaille de manière inclusive et donc chacun a sa technique, je pars du principe qu'a priori, ce n'est pas parce que j'ai une idée ou une conviction que c'est une bonne idée ou une bonne conviction. Et donc, je teste les projets, les idées, les orientations et j'écoute beaucoup. il faut toujours avoir cette volonté d'être un leader rassembleur et pas un leader qui clive (président de parti).

La méthode de travail valorisée dans le discours des gouvernants est donc liée au registre de la proximité et de l'inclusion. Cet idéal est aujourd'hui essentiel dans l'art de gouverner légitimement les démocraties occidentales (Lefebvre 2004; Rosanvallon 2010). Les gouvernants sont invités à se montrer proches, à l'écoute, empathiques, des problèmes qu'ils ont à traiter et des populations concernées par leurs décisions publiques. La proximité est donc une manière d'être qui se matérialise par

une série d'actes entrepris par les gouvernants. Dans les entretiens que nous avons analysés, ceci passe par deux types de pratiques.

D'une part les interviewés font référence à des visites de terrain où ils «descendent» dans la réalité quotidienne des gouvernés. Ces déplacements permettent de figurer physiquement la proximité du gouvernant avec la réalité qu'il entend régir (Rosanvallon 2010). Dans les entretiens, ces pratiques sont des tâches que doivent réaliser les gouvernants pour être légitimes. Ces rencontres et le type de public rencontré peuvent être déterminés par les missions que les gouvernants doivent mener dans le cadre de leurs mandats.

On passe par des associations donc ça c'est la définition même de ce que je fais. Je visite, j'ai des contacts avec des entreprises par exemple aussi, je rencontre évidemment les pompiers. Mais le citoyen lambda, celui qui n'est pas directement dans les associations, mes compétences sont assez peu propices ici à la région. À la commune, c'est très clair que j'allais à une fête de quartier ou dans une braderie, voilà, il y avait un contact direct, il y avait une écoute (ministre).

D'autre part, cet idéal passe ensuite par l'organisation, plus ou moins formalisée, de séances d'auditions où des parties prenantes sont invitées par les gouvernants à s'exprimer. De cette façon, les gouvernants légitiment leurs propres actions en montrant que les décisions qu'ils prennent sont nourries de la perspective des acteurs de terrain. L'extrait suivant illustre ce discours d'une ministre qui met en avant les diverses initiatives qu'elle prend afin d'associer les acteurs à la prise de décision.

Et donc j'organise ici au sein du cabinet, par exemple, très régulièrement, des tables rondes informelles sur des thématiques sur lesquelles je travaille, où j'invite des panels assez larges de gens que je ne connais pas [rires], mais qui sont, par exemple j'ai fait un panel aujourd'hui sur l'alimentation durable, eh bien j'ai été chercher des nutritionnistes, des médecins, des spécialistes de la restauration, des commerçants, euh... des entreprises bruxelloises qui tendent à vouloir travailler de façon durable, pour prendre leur avis par rapport à des projets que je suis en train de mener, de les mettre entre eux aussi, de créer du lien entre eux, et m'inspirer aussi de ce qu'ils me donnent pour avoir un retour évidemment (ministre).

Cette importance donnée à l'inclusion et à l'association des parties prenantes dans la préparation de la décision publique ne

doit pas être comprise comme une remise en cause de la figure centrale du gouvernant soulignée avec le premier registre de légitimation. Ces diverses activités de consultations viennent asseoir le travail du gouvernant qui doit, selon la perspective des personnes interrogées, rester le décideur final. Les diverses expériences de terrain viennent nourrir et légitimer la position ultérieure des gouvernants, car elles permettent d'avoir des décisions plus proches des attentes de ces acteurs et peuvent en amont éviter les contestations. Mais ces éléments ne remettent pas en cause la division du travail politique (Manin 1995). Le bien-fondé d'une décision prise par des gouvernants n'est que renforcé par une méthode de travail inclusive. Cet élément est illustré par l'extrait suivant où un ministre explique que la limite de la consultation doit toujours rester le respect des rôles et le fait que la décision reste dans les mains des gouvernants.

Je dis toujours quand j'organise un débat, une conférence, que ce soit dans ma province, que ce soit ailleurs, parce que je circule beaucoup inévitablement, moi je repars toujours avec quelque chose, donc je repars toujours avec quelque chose dans un échange avec le citoyen, toujours. [...] La limite pour moi, c'est la substitution. Donc euh... chacun, pour moi, doit être effectivement pleinement à sa place qu'il y ait des endroits de discussion, de réflexion, dans des panels citoyens, ça je trouve ça intéressant, vraiment, parce que ça apporte le temps de la réflexion, comme je vous le disais. Mais qu'on en aille jusqu'à quasiment dire, on voit se substituer quelque part, ou ces endroits-là vont se substituer au législateur, ça je ne suis pas d'accord (président de parti).

5.4. *Le registre de la volonté générale*

Le dernier registre de légitimation est lié au fait que les gouvernants seraient les porteurs de l'intérêt général. Cette notion classique de la réflexion sur le gouvernement légitime des sociétés modernes reste particulièrement prégnante dans le discours des gouvernants contemporains.

Mon activité de ministre elle est, pour moi, une mission de service public (ministre).

Les personnes interrogées rejettent la figure du mandataire public qui agit dans son seul intérêt personnel. Sans surprise,

nous observons que les gouvernants tendent à se distinguer de l'image largement présente dans la population de l'élu égoïste, motivé par la perspective d'amasser des bénéfices matériels ou d'acquérir du prestige :

Si la question est de dire est-ce que vous estimez par ce biais-là que vous avez le pouvoir de faire ce que vous voulez et d'exercer un pouvoir de pression ou des choses comme ça, ce n'est pas ma conception du pouvoir. Par contre, je crois qu'il y a aussi une différence à faire entre l'exercice d'un pouvoir par pression, par menace ou par chantage ou par troc ou je ne sais quoi [...]. On ne peut pas faire tout ce qu'on veut, je ne demanderai pas à mes pompiers je ne sais pas... D'intervenir ou de me prêter une voiture de pompiers parce que mon neveu rêve de faire un tour dans une voiture de pompiers. Je dis n'importe quoi, mais... [rires] (ministre).

À l'inverse, les gouvernants valorisent le fait qu'ils travaillent afin de servir l'ensemble de la population et qu'ils tendent à trouver les solutions qui sont bénéfiques pour tous. Les gouvernants doivent donc rechercher dans les divers débats, notamment parlementaires, ce point de convergence, quitte à abandonner leur conception initiale.

Parfois même si la décision qui est prise n'est pas celle qu'on a défendue, mais le fait qu'il y ait un débat et qu'on ait eu l'occasion de défendre une position, et cætera, je pense, permet à tout un chacun de, de vivre avec les décisions qui peuvent être prises (président de parti).

Notons qu'aux yeux des personnes que nous avons interrogées, le soutien à l'ensemble de la population n'est pas contradictoire avec le fait de défendre, en même temps, des intérêts plus sectoriels. Cela se marque, comme dans le cadre de l'extrait suivant, par l'attache au territoire dont le gouvernant est issu. Celui-ci indique qu'une part importante de son travail est de défendre les intérêts de sa localité.

C'est ça mon ambition comme parlementaire ou comme président de parti, de pouvoir traduire des valeurs dans des projets de société et dans des décisions de propositions de lois ou de projets de lois qui nous sont soumis, euh... et de pouvoir représenter effectivement à la fois l'ensemble des citoyens belges, mais aussi, j'y tiens, et pour moi ce n'est pas incompatible, que du contraire, d'avoir un espace de représentation territoriale (président de parti).

La légitimation par référence à l'intérêt général peut également prendre sens par rapport à d'autres formes d'expressions de la volonté populaire. Dans l'extrait suivant, un président de parti insiste sur le fait que les gouvernants ont un rôle essentiel dans la construction d'une représentation générale de la société, qu'ils doivent tenir compte de toutes les sensibilités, y compris de la perspective des acteurs qui s'expriment moins. En ce sens, il met en garde contre le fait de se fier principalement aux contestations, car celles-ci ne seraient représentatives que d'une portion particulièrement agissante et volubile de la population. À l'inverse, le gouvernant doit, selon lui, être le garant de l'intérêt de l'ensemble de la population. Les gouvernants auraient de ce point de vue une position de surplomb. Ils seraient capables de discerner l'intérêt général alors que les citoyens seraient principalement mus par la poursuite de leur intérêt particulier et circonscrit.

Il ne faut jamais oublier, parce que ça c'est aussi un autre aspect de la démocratie qui est très important, sous prétexte de vouloir permettre au plus grand nombre de participer, que dans les faits seules les minorités les plus agissantes soient présentes et influentes (président de parti).

Remarquons que ce registre de l'intérêt général peut être mobilisé par certains gouvernants pour critiquer d'autres gouvernants, appartenant à d'autres partis politiques. Dans l'extrait suivant, le vice-président d'un parti explique que les autres partis membres de la majorité gouvernementale agissent dans l'intérêt d'une petite catégorie de la population. S'il accédait aux responsabilités, il explique qu'il agirait de façon à mieux prendre en compte que ses prédécesseurs les aspirations fondamentales de la population. L'intérêt général est donc ici mobilisé pour délégitimer une partie des gouvernants.

Ce qui est frappant c'est qu'il y avait déjà un fossé depuis longtemps entre les attentes de la population, qui n'attend absolument pas des réformes de l'État, des régionalisations et des fédéralisations, etc., que nous avons défendu ça depuis très longtemps, et qu'aujourd'hui on voit qu'une partie en tout cas de la classe politique se rend compte, surtout parce qu'elle voit que ça ne fonctionne pas pour sa propre dynamique à elle, dit «oui on le remet en cause», mais je trouve ça un exemple typique d'un certain fossé entre les

6. DISCUSSION CONCLUSIVE

Dans ce chapitre, nous proposons une étude empirique, réalisée à partir d'entretiens semi-dirigés, de la manière dont des présidents de partis et des ministres légitiment le bien-fondé de leur pouvoir. Notons d'emblée qu'une limite de notre enquête est liée au cadre particulier d'interactions grâce auquel ont été énoncés les propos analysés : celui d'un entretien, effectué pour réaliser une recherche en sciences politiques et sociales. Des études ultérieures pourraient poursuivre notre travail en analysant, dans d'autres situations, la place que prend le mot de légitimité, et les registres auxquels les gouvernants font référence (Le Bart 2003). La légitimation est en effet moins une prétention abstraite qu'une construction liée à des situations concrètes où les gouvernants sont amenés à se justifier sur le bien-fondé de leur action, face aux critiques auxquelles ils sont soumis (Thévenot, Boltanski 1991 ; Damay, Schaut 2007).

Quatre registres de légitimation sont ici mis en évidence. Autrement dit, à la question de savoir comment les gouvernants justifient leur légitimité dans un contexte de défiance citoyenne, nous montrons que les gouvernants répondent par : (1) leur respect des processus institutionnels et représentatifs, (2) leurs qualités personnelles, (3) leur méthode de travail inclusive, et (4) leur poursuite de l'intérêt général. Ce faisant, notre enquête nous a aussi amenés à tirer plusieurs autres leçons.

Si les gouvernants n'y sont pas invités explicitement par la ou le chercheur-e, ils n'utilisent pas forcément, de façon explicite, la notion de légitimité (notion politique) ni *a fortiori* celle de légitimation (plus conceptuelle). Il semble y avoir un implicite de la légitimité ou une prévalence de la légitimité de principe : les mécanismes institutionnels suffiraient au bien-fondé du pouvoir démocratique des gouvernants (Easton 1953 ; Lipset 1968), sans qu'il soit nécessaire pour ces derniers de l'interroger.

La légitimation affleure toutefois dans le discours des gouvernants. Cela s'explique par le fait qu'au minimum, les gouvernants se saisissent des divergences d'opinions entre eux et les

citoyens quant à la légitimité des élections (légitimité par *inputs*) et du travail politique (légitimité d'expérience). Dans cette conclusion, nous proposons donc de discuter les quatre registres par rapport à la relation qui unit les citoyens et les mandataires politiques.

L'analyse du matériau montre que les gouvernants interrogés prennent acte de la méfiance des gouvernés envers les décideurs publics. Les gouvernants font en effet face à un nombre toujours plus important de citoyens critiques témoignant de leur méfiance envers les mandataires publics et les partis politiques. Ces éléments sont attestés depuis deux décennies à travers l'analyse des sondages menés auprès de la population (Norris 1999; Dalton 2017). Les enquêtes qualitatives ont montré que de nombreux citoyens perçoivent les gouvernants comme vivant dans un monde à part, éloigné du quotidien des citoyens, et poursuivant uniquement leur propre intérêt (Hibbing, Theiss-Morse 2002; Hay 2007; Braconnier, Mayer 2015; Jacquet 2017). Les entretiens mobilisés dans ce chapitre indiquent que les gouvernants souhaitent se départir de cette image. Ils insistent sur le fait que leur vie peut ressembler à celle de la population (registre de la personnalité), qu'ils sont proches et à l'écoute de tous (registre de la méthode de travail inclusive), qu'ils entendent gouverner dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens (registre de l'intérêt général). Presque point par point, les mandataires essaient donc de se distancier de la vision négative que certains citoyens peuvent avoir d'eux.

Si les gouvernants semblent donc conscients de leur mise en cause au sein de la population, cela n'implique pas qu'ils remettent en question le fonctionnement démocratique en lui-même. L'argumentaire des gouvernants reste classiquement ancré dans le paradigme représentatif. Les élections et le principe majoritaire au sein de l'assemblée parlementaire demeurent invoqués comme la pierre angulaire du régime démocratique (légitimité de principe). Notre étude empirique corrobore en ce sens les travaux plus théoriques qui soutiennent que, bien que contesté, le registre de légitimation par l'élection constitue une dimension fondamentale pour comprendre les prétentions contemporaines à gouverner (Le Bart 2003, 2010). Le registre ultime de légitimation repose encore et toujours sur le suffrage universel. Les gouvernants proposent de ne pas remettre en question cette centralité. Comme nous l'avons signalé dans le

cadre de l'analyse du registre de la méthode de travail, le recours à des processus consultatifs est présenté par les gouvernants comme un moyen de renforcer la légitimité des décisions (légitimité d'expérience, par *throughput*; Schmidt 2013). La consultation d'acteurs de la société civile permet aux gouvernants de prendre des décisions en connaissance de cause. Tout se passe donc comme si la principale réponse au malaise de la démocratie représentative contemporaine devait se situer dans la représentation (électorale) elle-même.

Comme l'indique Rosanvallon (2011 : 343),

les partis politiques ont changé de nature, parce que l'élection a changé de nature. Ils sont devenus des machines à présenter des candidats. L'élection s'est personnalisée, elle n'est plus un moment d'identification générale. Alors que le vote était une manifestation de l'identité, il est désormais un acte de nomination de personnalités.

Même si les personnes que nous avons interrogées insistent sur leurs compétences et leurs qualités individuelles, elles n'acquiescent pas complètement à cette analyse. Elles souhaitent maintenir le rôle central joué par l'élection mais aussi par les partis politiques, même si cela ne les empêche pas de dénoncer quelques lourdeurs des appareils partitocratiques.

Dans un régime partitocratique comme la Belgique, le poids des partis sur la prise de décision publique est déterminant (Deschouwer 2012). C'est particulièrement le cas lors de la formation des coalitions et de la préparation des politiques générales (coulées dans la déclaration prononcée au parlement). Ce processus est au cœur du fonctionnement de la démocratie belge. Lors de ce processus, la part des citoyens est limitée : concrètement, leur pouvoir consiste à exprimer un vote à l'égard de candidats individuels ou de partis politiques. Passée cette étape, ce sont les directions de partis qui, à partir des différentes coalitions possibles au sein du parlement, négocient entre elles. Les coalitions possibles ne reflètent pas automatiquement les votes des citoyens. Prenons-en deux exemples avérés. Un candidat qui a reçu le plus de voix et dont les usages politiques signalent, de ce fait, le leadership peut ne pas devenir le chef du gouvernement. Autre exemple qui apporte un bémol à la portée du choix citoyen, un parti politique peut être associé à la coalition gouvernementale par d'autres membres pressentis alors

qu'il n'a pas recueilli un pourcentage de votes qui le positionne dans ce sens.

Néanmoins, les gouvernants entretiennent dans leurs discours la fiction que les citoyens sont les seuls qui décident de les porter au pouvoir (légitimité de principe, par les *inputs*) et les jugent rétrospectivement de leurs actions (légitimité d'expérience, par les *outputs*). Les gouvernants présentent le vote comme la procédure par excellence de reddition des comptes, sanctionnant les mandataires. La littérature en science politique a fait la démonstration théorique et appliquée qu'entre les *inputs* et les *outputs*, les processus par lesquels les gouvernants traduisent les préférences des citoyens dans les décisions publiques, y compris via des dispositifs participatifs, importent (Schmidt 2013 ; Pogrebinski, Ryan 2018).

Sur le plan procédural, la légitimité démocratique implique des élections à intervalles réguliers (Manin 1995), le respect d'une opposition significative et d'une compétition entre des formations politiques qui peuvent entrer et sortir du système politique (Tilly 2007), ce qui se traduit en Belgique par le respect des accords formels et informels (Schiffino 2003). C'est une légitimité de type représentatif qui est aujourd'hui encore soutenue par les mandataires et critiquée par la plupart des citoyens. Mais l'épreuve de la discussion est un principe de gouvernement représentatif (Manin 1995) qui peut s'incarner dans la démocratie délibérative. Dans les discours des gouvernants, l'articulation entre représentation et délibération citoyenne reste floue.

Le fait n'est pas nouveau. Au XIX^e siècle, à Gettysburg, le président américain Abraham Lincoln mobilisa dans un discours devenu célèbre la formule du « gouvernement du peuple, pour le peuple, par le peuple ». Cette formule qui continue souvent à définir la démocratie a été discutée au XXI^e siècle notamment par Scharpf (2010) et Epstein (2011). En lien avec le thème de notre chapitre, Scharpf et Epstein montrent que la légitimité démocratique sous-jacente à la célèbre formule est complexe.

« On the input side, "government by the people" implies that collectively binding decisions should derive from the authentic expression of the preferences of the constituency in question. Legitimate government, in other words, is self-government, and compliance can be expected because laws are self-determined rather than imposed exogenously » (Scharpf 2010 : 151).

Dans les discours des gouvernants interviewés, la possibilité de « *self-government* » et de « *self-determined* » n'apparaît pas explicitement. Les innovations démocratiques sont les grandes absentes des discours. La notion même de légitimité est elle-même très peu utilisée en tant que telle, rappelons-le. La question se pose de savoir si elle relève d'un impensé de la représentation chez les gouvernants. La représentation serait-elle tellement intériorisée par les gouvernants qu'ils ne considéreraient plus spontanément devoir explicitement l'associer à des formes de légitimité ? C'est un défi au XXI^e siècle que d'explicitier leurs registres de légitimation, de réconcilier leurs manières de se dire ainsi légitimes avec les attentes citoyennes.

Si, dans *Critical Citizens*, Pipa Norris (1999) ne détectait pas une remise en cause de la démocratie en tant que régime politique, mais seulement contre des personnalités individuelles qui l'animent, la question se pose de savoir – vingt ans après la publication de l'ouvrage – si la capacité critique des citoyens glisse aussi vers une remise en question du régime démocratique lui-même, de ses fondements, de ses mécanismes principaux. Les gouvernants ne considèrent pas que le vote est remis en cause ; ils le présentent, avec la représentation, comme une pierre angulaire de la démocratie. Une partie des citoyens ne partagent pas ce point de vue et considèrent que leur vote n'est plus un levier efficace dans la formation et la sanction des gouvernements. Combien de temps la démocratie peut-elle survivre à un tel paradoxe ? L'argument d'une division conventionnelle du travail politique peut-il encore tenir sans creuser le déficit de légitimité qui existe entre citoyens et gouvernants ? Jusqu'où reste-t-il possible d'étendre l'élastique de la légitimité avant qu'il se rompe ?

RÉFÉRENCES

- BALZACQ T., BAUDEWYNS P., JAMIN J., LEGRAND V., PAYE O., SCHIFFINO N., *Fondements de science politique*, Bruxelles, De Boeck, 2014.
- BRACONNIER C., MAYER N., *Les inaudibles. Sociologie politique des précaires*, Paris, Presses de Science Po, 2015.
- CARREL M., « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, 19(3), pp. 27-34, 2017.
- DALTON R. J., *The Participation Gap : Social Status and Political Inequality*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

- DALTON R. J., WELZEL C. (dir.), *The Civic Culture Transformed. From Allegiant to Assertive Citizens*, New York, Cambridge University Press, 2014.
- DAMAY L., SCHAUT C., «Justifications des politiques participatives : deux études de cas en Belgique», *Espaces et sociétés*, (1), pp. 185-199, 2007.
- DE WINTER L., DUMONT P., «Do Belgian parties undermine the democratic chain of delegation? », *West European Politics*, 29(5), pp. 957-976, 2006.
- DESCHOUWER K., *The Politics of Belgium: Governing a Divided Society*, London, Palgrave Macmillan, 2012.
- DOGAN M., «La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques», *Revue internationale des sciences sociales*, 196(2), pp. 21-39, 2010.
- DURANCE P., «De la décision politique à la décision publique : participation des citoyens et innovation sociale», in DURANCE P., GODET, M., MOUSLI, M. (dir.), *Créativité et innovation dans les territoires*, Paris, La documentation française, pp. 225-238, 2010.
- EASTON D., *The political system. An inquiry into the state of political science*, New York, Alfred A. Knopf, 1953.
- EPSTEIN R. A., «Direct Democracy: Government of the People, by the People, and for the People», *Harvard Journal of Law and Public Policy*, 34, pp. 819-826, 2011.
- FAVRE P., «Qui gouverne quand personne ne gouverne? », (dir.), Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 257-271, 2003.
- GARTHOFF J., «Legitimacy is not authority», *Law and Philosophy*, 29(6), pp. 669-694, 2010.
- GENIEYS W., HASSENTEUFEL P., «Qui gouverne les politiques publiques? Par-delà la sociologie des élites», *Gouvernement et action publique*, 2(2), pp. 89-115, 2012.
- GROSSMAN E., SAUGER N., *Pourquoi détestons-nous autant nos politiques?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.
- HAY C., *Why we hate politics*, Cambridge, Polity, 2007.
- HERMET G., «Autoritarisme, démocratie et neutralité axiologique chez Juan Linz», *Revue internationale de politique comparée*, 13(1), pp. 83-94, 2006.
- HIBBING J. R., THEISS-MORSE E., *Stealth democracy: Americans' beliefs about how government should work*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- JACQUET V., «Explaining non-participation in deliberative mini-publics», *European Journal of Political Research*, 56(3), pp. 640-659, 2017.
- KAUFFMANN E., « "Les trois types purs de la domination légitime" de Max Weber : les paradoxes de la domination et de la liberté », *Sociologie*, 5(3), pp. 307-317, 2014.

- LAGROYE J., « La légitimation », in LECA J., GRAWITZ, M. (dir.), *Traité de science politique, Tome 2 : l'ordre politique*, Paris, PUF, pp. 395-467, 1985.
- LE BART C., « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *Mots. Les langages du politique*, 72(2), pp. 7-7, 2003.
- LE BART C., « Parler en politique », *Mots. Les langages du politique*, 94(3), pp. 77-84, 2010.
- LEFEBVRE R., « Quand légitimité rime avec proximité », *Mouvements*, 32(2), pp. 135-138, 2004.
- LIJPHART A., *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*, New Haven, Yale University Press, 1999.
- LIPSET S., *Revolution and counterrevolution: Change and persistence in social structures*, New York, Basic Books, 1968.
- MANIN B., *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1995.
- NORRIS P. (dir.), *Critical Citizens. Global Support for Democratic Government*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- NORRIS P., *Democratic Deficit. Critical Citizens Revisited*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- NORTH D., « Institutions », *The Journal of Economic Perspectives*, 5(1), pp. 97-112, 1991.
- PAILLÉ P., MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Collin, 2013.
- PAPADOPOULOS Y., *Democracy in crisis? Politics, governance and policy*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013.
- PETERS G., « Consociationalism, corruption and chocolate: Belgian exceptionalism », *West European Politics*, 29(5), pp. 1079-1092, 2006.
- PIERSON P., « Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics », *The American Political Science Review*, 94(2), pp. 251-267, 2000.
- POGREBINSCHI T., RYAN M., « Moving beyond input legitimacy: When do democratic innovations affect policy making? », *European Journal of Political Research*, 57(1), pp. 135-152, 2018.
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.
- ROSANVALLON P., *La légitimité démocratique : Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Points, 2010.
- SCHARPF F. W., « Problem Solving Effectiveness and Democratic Accountability in the EU », *Reihe Politikwissenschaft - Political Science Series*, 104, pp. 1-43, 2006 [1970].
- SCHARPF F. W., « Interdependence and Democratic Legitimation », in PHARR S. J., PUTNAM, R. D. (dir.), *Disaffected Democracies. What's*

- Troubling the Trilateral Countries?*, Princeton, Princeton University Press, pp. 101-120, 2010.
- SCHIFFINO N., *Crises politiques et démocratie en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- SCHIFFINO N., JACQUET V., COGELS M., REUCHAMPS M., « Les gouvernants face aux transformations de la démocratie. Le point de vue des ministres et des présidents de parti », *Gouvernement et action publique*, 2(2), pp. 57-80, 2019.
- SCHMIDT V. A., « Democracy and Legitimacy in the European Union Revisited: Input, Output and 'Throughput' », *Political Studies*, 61(1), pp. 2-22, 2013.
- SINTOMER Y., « Les futurs de la démocratie au XXI^e siècle », *Raison publique*, 20(1), pp. 175-191, 2016.
- THÉVENOT L., BOLTANSKI L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- TILLY C., *Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- WAHLKE J., EULAU H., BUCHANAN W., FERGUSON L., *The legislative system. Explorations in legislative behaviour*, New York, John Wiley and Sons, 1962.
- WEBER M., *Économie et société. 1. Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1921.